

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1164

Désignation du représentant de la Ville de Lyon pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire - RTES

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** M. LE MAIRE

<b>SEANCE DU 1 JUIN 2015</b>
------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1164 - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON POUR SIEGER AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION RESEAU DES TERRITOIRES POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE - RTES (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de nombreuses associations, parmi lesquelles l'Association Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire - RTES

- Contexte :

De nombreux projets d'économie solidaire sont portés ou soutenus par les collectivités.

L'Association « Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire » a pour objet de regrouper des collectivités et pays porteurs de projets d'économie solidaire en vue de :

- promouvoir leurs démarches pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie solidaire,
- constituer un lieu-ressource en termes d'information et un lieu-appui à la mise en œuvre de projets notamment par la mutualisation des expériences locales et par le développement de démarches et d'outils communs,
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des structures adhérentes,
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics,
- mettre en réseau des expériences locales, nationales et internationales.

Au titre des moyens que cette association met en œuvre, elle peut notamment :

- coordonner par des réunions de travail les réflexions de ses adhérents,
- mettre en place des formations,
- organiser des actions de sensibilisation à l'économie solidaire,
- participer à des colloques, conférences, séminaires, congrès pour promouvoir les pratiques de ses adhérents,
- développer des outils, documentations, expertises pour faciliter la mise en œuvre de démarches d'économie solidaire chez les territoires adhérents,
- conduire tout type d'études nécessaires au développement d'actions de développement solidaire.

Les champs d’actions du réseau englobent notamment les financements solidaires, les services à la personne, le commerce équitable et l’achat éthique, la démocratie locale et l’éducation populaire, la protection de l’environnement, de la santé, des ressources naturelles, la coopération internationale.

La Ville de Lyon en tant que membre adhérent de l’association depuis plusieurs années, partage avec celle-ci des intérêts communs.

- Modalités de représentation :

L’Assemblée générale de l’Association Réseau des Territoires pour l’Economie Solidaire se compose de membres adhérents.

La Ville de Lyon, au titre de sa participation en tant que membre adhérent, dispose d’un siège au sein de l’Assemblée générale de l’association.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l’association en date du 20 septembre 2009 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

1 – Dounia BESSON est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l’Assemblée générale de l’Association Réseau des Territoires pour l’Economie Solidaire.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

G. COLLOMB